

## **EPU Hongrie**

**Mai 2011**

Soumis en français

Préparé par :

Gloria BAPTISTA, Regina JANSSEN et Gilma Maria MUNOZ CALDERON,  
Sœurs du Bon Pasteur  
Zàpor utca 50  
1032 Budapest, HONGRIE

**1) Mots-clés:** violences faites aux femmes, discrimination à l'égard des tsiganes, crise économique et sociale

**2) En relation à l'article 3 et 8 de la DUDH:** « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi. »

### **VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

#### **Situation générale**

3) La violence contre les femmes constitue un crime envers les droits de chaque individu. Une femme sur trois dans le monde et une sur quatre en Europe sont exposées à la violence. La violence contre les femmes sous toutes ses formes met en doute l'universalité des Droits de l'Homme.

4) Selon certaines sources on estime qu'entre un cinquième et un tiers des hongroises ont été victimes de violence physique au moins une fois dans leur vie (WAVE déc. 2008, 80; Nations Unies 1er août 2007; AI mai 2007, introd.; É.-U. 25 févr. 2009, sect. 5). Selon les données recueillies par la police nationale, 2 137 femmes ont signalé des incidents de violence conjugale au cours des dix premiers mois de 2008 (*ibid.*). En janvier 2009, des députés de l'Alliance des Démocrates Libres de la Hongrie ont déclaré qu'en moyenne les hongroises demandaient de l'aide seulement après avoir subi 40 actes de violence (MTI 6 janv. 2009) et que 95% des victimes de violence conjugale étaient des femmes (*ibid.* 28 août 2008). Les statistiques policières démontraient qu'en 2006 en Hongrie, 75 femmes avaient été tuées et 1 879 agressées physiquement par des hommes (WAVE déc. 2008, 80).

5) La violence sexuelle au sein de la famille est un problème courant en Hongrie. Deux tiers des crimes sexuels sont commis par une personne connue de la victime. Selon des rapports sur les droits de la personne, dans les cas de violence conjugale ou sexuelle, la société tend encore à jeter démesurément le blâme sur la victime (*ibid.*, sect. 1; É.-U. 25 févr. 2009, sect. 5). Amnesty International souligne « qu'une jeune fille ou une femme victime de viol peut s'attendre à ce qu'on ne la croit pas et à être considérée avec mépris » (AI mai 2007, introd.). Les femmes qui ont été violées au sein de leur famille sont fréquemment en butte à des préjugés qui sont répandus dans toute la société. Àuprès des autorités policières, comme de l'appareil judiciaire, on rencontre souvent l'idée que les femmes sont responsables des actes qu'elles ont subis. Selon une juge hongroise, il est bien difficile de rendre la justice : «Cela fait dix ans que je

suis juge » dit-elle. « Si moi-même j'étais violée, je ne le signalerais pas. C'est à la victime de se défendre et de tout prouver. »

6) Selon plusieurs sources, il n'existe pas de loi pénalisant en particulier la violence conjugale en Hongrie (É.-U. 25 févr. 2009, sect. 5; Nations Unies 10 août 2007, paragr. 18; OSI 2007, 16; WAVE déc. 2008, 82). Toutefois, Women Against Violence Europe (WAVE), réseau d'organisations non gouvernementales (ONG) venant en aide à des femmes victimes de violence (WAVE s.d.), affirme que comme « il n'existe aucune disposition précise, il est extrêmement difficile de porter assistance aux victimes de violence conjugale et de lutter contre ce type d'abus » (déc. 2008, 82).

### Notre vécu

7) En Hongrie, à Budapest, les Sœurs du Bon Pasteur ont deux foyers pour recevoir des femmes avec leurs enfants. Au cours des cinq dernières années, chaque année, ont été reçues entre 50 et 55 femmes dont 15 à 20 ont été victimes de maltraitements physiques.

### Voici quelques exemples pour illustrer

8) Des femmes ont été reçues au foyer à cause de la violence physique de leur partenaire, qui a également maltraité leurs enfants. Ces femmes, avec un travail partiel et sans autre aide financière, ont recours à l'accueil du foyer pour se protéger, ainsi que leurs enfants.

9) D'autres femmes demandent protection au foyer du Bon Pasteur avec leurs enfants, fuyant un homme alcoolique et agressif. Ces familles, subissant constamment une vie désorganisée, les enfants ayant de mauvais résultats scolaires à cause de l'alcoolisme et des mauvais traitements, demandent protection au foyer. Cela nous montre que, en cas d'agression et de violence, c'est presque toujours la femme qui est obligée de quitter la maison.

10) D'autres femmes qui ont quitté la campagne pour s'installer dans la grande ville de Budapest à cause du comportement violent et destructeur de leurs concubins, ont demandé à intégrer le foyer avec leurs enfants. Ces femmes ont vécu une peur permanente des menaces constantes dans la rue et dans les transports publics dès qu'elles se retrouvaient avec leur concubin. Quelques femmes ont déposé plainte mais n'ont reçu aucune protection de la police. Quelquefois, dans la soirée, un homme a tenté de pénétrer dans le foyer où sa femme était avec ses enfants, toujours très agressif, avec une attitude violente et souvent sous l'influence de l'alcool, en cassant la fenêtre à côté de la porte d'entrée du foyer. La police a été appelée mais elle n'a rien fait pour aider à rétablir l'ordre et protéger les femmes. Maintenant quelques hommes sont en prison, non pas pour les mauvais traitements qu'ils ont fait subir à leur femme et à leurs enfants, mais parce qu'ils ont tué quelqu'un lors d'une querelle.

11) Nous avons reçu aussi chez les Sœurs du Bon Pasteur, en situation d'urgence une femme péruvienne qui a subi des violences physiques de la part de son ami hongrois. Elle avait insisté pour pouvoir rentrer au Pérou avec sa petite fille, mais il l'en a empêché et trois mois après de son arrivée il l'a jetée à la rue ; même mieux , il l'a emmenée au Bon Pasteur, en gardant avec lui avec la petite fille de huit mois. Cette femme a reçu une aide pour toutes les démarches judiciaires et on a travaillé conjointement avec **PATENT**, organisation de défense légale, qui a offert gratuitement ses services. malheureusement, s'est déclaré une grave maladie, la leucémie, ce qui l'a obligée à rentrer immédiatement au Pérou pour le traitement, laissant sa petite fille, ayant la double nationalité, en Hongrie. Mais, durant le peu de jours qu'elle a passés à l'hôpital à Budapest, son ami est venu avec leur petite fille et ils ont commencé une démarche de réconciliation.

12) Une femme hongroise venant d'Allemagne a demandé refuge chez les Sœurs du Bon Pasteur avec l'aide de l'organisation **SOLWODI** (Solidarity with women in distress = Solidarité avec les

femmes en détresse). Elle était tombée dans la prostitution ; elle a essayé de s'en sortir, mais finalement , après des contacts par internet, elle est retournée en Allemagne, parce qu'elle n'a pu trouver de travail comme elle le désirait en Hongrie.

**13) En relation à l'article 7 :** « Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. »

## **DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES TSIKANES**

### **Situation générale**

14) Lors du dernier recensement de 2001, 314 060 personnes se sont déclarées membres d'une « minorité » soit un peu de plus de 3 % de la population totale. Deux tiers des personnes qui se définissent comme membres d'une minorité nationale ou ethnique sont des Tsiganes/Roms. Le dernier tiers se répartit entre différents autres groupes. Les Tsiganes constituent donc le groupe ethnique le plus important en terme de population. C'est également la minorité la plus touchée par la discrimination.

15) De nombreux indicateurs sociaux témoignent de la pauvreté et des conditions de vie défavorables de cette population. Leur espérance de vie à la naissance est plus basse (plus courte de 10 à 12 ans en moyenne). La proportion des accouchements prématurés et de la mortalité néonatale est plus importante que dans le reste de la population. Enfin, la proportion des tsiganes dans la population est croissante : en effet, les moins de 15 ans sont deux fois plus nombreux que dans le reste de la population.

16) La minorité tsigane se trouve dans une telle situation de désavantage que des efforts intenses et à long terme seront nécessaires pour inverser la situation ; bien que la plupart des mesures prises à ce jour aient un effet positif, elles doivent être poursuivies, et dans certains cas intensifiées, pour produire des résultats durables. Dans le secteur de l'emploi, de nombreuses initiatives ont été prises, souvent dans le double objectif d'aider à trouver un emploi et de développer de nouvelles compétences, mais elles sont souvent à court terme et ne peuvent venir en aide qu'à un petit nombre de personnes à la fois. Dans la vie quotidienne, les tsiganes continuent à être confrontés à un taux de chômage excessivement élevé et à la discrimination dans l'accès à l'emploi. Concernant l'éducation et le logement, les efforts déployés par les autorités centrales sont souvent entravés par la manière dont les autorités locales appliquent les mesures. Des règles et pratiques discriminatoires, mises en place par des autorités locales, privent des familles tsiganes d'accès aux logements sociaux et leurs enfants sont encore victimes de ségrégation à l'école, ce qui a un effet dévastateur sur leurs résultats scolaires et limite en conséquence leurs perspectives de choix de vie et d'emploi. Il y a aussi beaucoup de discrimination en ce qui concerne les femmes ; même si le pays a signé la Convention CEDAW, il existe une grande distance entre la Loi et la pratique.

17) « *Nous voulons dire qu'il faut lutter contre toutes les formes de discrimination, en raison du sexe ou autre* » CEDAW (cf.n.1,9,11...).Et encore dans le n.2 : « *Instaurer une protection juridictionnelle des droits des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes et garantir, par le truchement des tribunaux nationaux compétents et d'autres institutions publiques, la protection effective des femmes contre tout acte discriminatoire* ».

### **Notre vécu**

18) Gyöngyösoroszi est un petit village situé à 80 kms de Budapest, où les Sœurs du Bon Pasteur travaillent. Dans ce village le plus grand pourcentage de la population est tsigane. Il y a dans la population une grande lacune dans l'éducation et la formation.

19) Des Sœurs du Bon Pasteur habitent dans ce village (une communauté de 4 sœurs) et elles sont en train d'aider les jeunes filles dans leurs études et leur formation continue, dans un centre social communal. Cette maison est équipée pour accueillir chaque année 20 jeunes entre 11 et 17 ans. C'est dans cette maison que les jeunes filles reçoivent un soutien scolaire et une bonne alimentation. Les Sœurs contactent aussi leurs familles pour mieux connaître leur situation économique et sociale, qui est parfois dramatique. **Les femmes et les jeunes filles en général, et les tsiganes en particulier, sont souvent victimes de formes multiples et convergentes de discrimination fondée sur le sexe, l'appartenance ethnique ou culturelle et la situation socio-économique.**

20) Au niveau de l'éducation à l'école, ces enfants ont beaucoup de difficultés parce que les enseignants ont du mal à faire passer le programme, la majorité de la population étant tsigane, il y a beaucoup d'absentéisme. En fait, les parents s'en désintéressent et les femmes et les jeunes filles sont ainsi très désavantagées pour la vie. Il y a aussi beaucoup d'adultes, spécialement des femmes, que ne savent ni lire ni écrire avec tout ce que cela implique. C'est vrai que les femmes et les jeunes filles restent vulnérables et marginalisées ; elles font l'objet de discrimination, y compris en matière d'instruction, de santé, de logement, d'emploi et de participation à la vie politique, publique et économique. Les Sœurs du Bon Pasteur sont témoins de tout cela au niveau des différents apostolats qu'elles réalisent à Budapest et à Gyöngyösoroszi.

**21) En relation à l'article 25 :** « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires... »

## **CRISE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE aggravé**

### **Situation générale**

22) Le taux de chômage se situait autour de 6 % au moment de l'adhésion du pays à l'UE, aujourd'hui il est à 10,9 % (août 2010).

23) Les problèmes du marché du travail hongrois sont complexes, mais ils sont essentiellement dû à un système d'imposition trop lourd, aux problèmes structurels du marché qui datent du changement de régime en 1989, à la faiblesse des PME (petites et moyennes entreprises), aux problèmes provoqués par l'existence du marché gris et noir, et au manque d'harmonisation des besoins du marché du travail avec les objectifs de l'Education Nationale. Les autres « bêtes noires » du pays sont le système de retraite et le système de santé, tous deux nécessitant depuis longtemps une réforme structurelle profonde.

24) Suite à la dégradation de la situation économique, les tensions déjà existantes au sein de la société hongroise se sont encore aggravées. La baisse des revenus et du pouvoir d'achat, l'augmentation du chômage et le nombre des sans-abris, l'augmentation du stress, des maladies psychologiques et du pessimisme vis à vis de l'avenir, l'augmentation de l'alcoolisme et du nombre de suicides sont des dangers réels et présents dans le pays.

## Notre vécu

25) Les Sœurs du Bon Pasteur ont aussi expérimenté combien la crise financière a touché de manière drastique les femmes du foyer de Budapest. Beaucoup d'entre elles n'ont pas la possibilité de conserver leur travail et ont des difficultés pour en trouver un autre à cause de la diminution des emplois ou de la baisse de la scolarité. Celles qui travaillent ont le salaire très insuffisant pour vivre dignement. Dans la société on parle du travail à mi-temps, mais ce n'est pas encore une réalité.

26) Beaucoup des gens demeurent dans la pauvreté, sans aucune perspective ou espoir de se sortir un jour de la misère et se sentent exclus. Les femmes sont toujours désavantagées. Elles prennent en charge les responsabilités familiales, les enfants et tout ce que cela implique. A Gyöngyösoroszi, par exemple, la plupart des hommes ne travaillent pas et certains même sont en prison, laissant les enfants mourir de faim. Les plus touchés de cette population vivent dans des conditions inhumaines (sans eau, sans électricité, dans une grande promiscuité) et souvent les maris envoient leur femme et leurs filles se prostituer pour obtenir de l'argent. Nous accueillons dans les foyers parmi les femmes les plus vulnérables de la société locale hongroise (avec leurs enfants).

## **27) Recommandations :**

1. Elaborer des programmes nationaux de prévention contre les violences faites aux femmes et contre la discrimination et le racisme, en punissant les agresseurs au travers de la Loi et donnant une protection efficace aux victimes.
2. Créer un observatoire national des violences faites aux femmes et un observatoire national de discrimination à l'égard des tsiganes, pour mieux mesurer les phénomènes et pour une meilleure couverture du territoire par les pouvoirs publics afin de mieux les combattre.
3. Donner aux agents de police, aux avocats, aux procureurs et aux juges une **formation spécialisée** sur les sujets de la violence, de la discrimination et du racisme.

## **Respectueusement présenté par :**

Gloria BAPTISTA, Regina JANSSEN et Gilma Maria MUNOZ CALDERON,  
Sœurs du Bon Pasteur  
Zàpor utca 50  
1032 Budapest, HONGRIE

Téléphone : (00 36 1) 250 39 45

Fax : (00 36 1) 250 39 46 E-Mail: g57baptista@yahoo.fr